

## SOUDAN

### ***La solution du gouvernement soudanais : des Janjawids déchaînés au Darfour***

*Dans de nombreux endroits du Darfour, les milices nomades janjawids se livrent à de violentes attaques contre les civils. Ces opérations, bien qu'elles visent des civils, servent les visées stratégiques du gouvernement soudanais.*

*En août et en septembre 2006, les forces armées gouvernementales ont lancé des offensives infructueuses pour écraser les groupes rebelles qui n'avaient pas signé l'accord de paix sur le Darfour de mai 2006. Au cours d'une nouvelle opération, en novembre, le gouvernement a déchaîné les Janjawids. Seules ou avec les forces armées, ces milices attaquent désormais les populations civiles vivant aux alentours des bases de groupes rebelles non signataires.*

*Deux ans après la première résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Darfour (juillet 2004), et deux mois après la signature de l'Accord de paix, de graves atteintes au droit international humanitaire, ainsi qu'aux droits humains, continuent d'être commises au Darfour. Il s'agit notamment de déplacements forcés en masse, d'exécutions illégales et de pillages. Les attaques contre les civils violent les règles les plus élémentaires du droit international humanitaire. Ce sont des crimes de guerre, et parfois des crimes contre l'humanité.*

*Les forces de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) ont enquêté sur certaines de ces attaques, mais pas de manière systématique. Les rapports d'enquêtes n'ont pas encore été officialisés ni rendus publics. Par ailleurs, l'Union africaine n'a pris aucune mesure contre les auteurs de ces agissements.*

#### **Les civils sont visés**

*Tandis que les forces armées gouvernementales poursuivent leurs offensives contre les bases des rebelles,*

*les Janjawids sont envoyés dans les villages pour attaquer les civils. À la mi-novembre, l'armée a concentré ses attaques sur Bir Maza, une base du « Groupe des 19 ». Cette faction de l'Armée de libération du Soudan (ALS) avait refusé de signer l'Accord de paix sur le Darfour. Bir Maza est désormais déserte. De nombreux civils seraient morts lors de ces attaques et des bombardements qui les accompagnaient. Au moins 3 000 personnes ont fui et se cachent dans la forêt, dans les montagnes ou les grottes. Elles n'ont généralement pas de possibilité d'accès à l'aide humanitaire.*

*Plusieurs centaines de Janjawids sont venu renforcer ces frappes. Ils se déplaçaient en camion, à cheval ou à dos de chameau. Ils attaquent les villages, volent le bétail et les biens, brûlent les maisons et parfois tuent, violent ou enlèvent ceux qui se trouvent sur leur passage. Beaucoup de Janjawids sont intégrés à des unités paramilitaires, notamment les services de renseignement des frontières. Ils reçoivent des armes neuves de fabrication soudanaise.*

*Comme lors des déplacements forcés en masse de 2003-2004, les Janjawids visent systématiquement des civils non armés soupçonnés de soutenir les groupes rebelles. Ils ne cherchent généralement pas à affronter les groupes armés d'opposition, qui disposent maintenant de vastes quantités de munitions dérobées aux forces gouvernementales. Les habitants des villages appartiennent presque sans exception à des groupes ethniques dits « africains ». Cette appartenance les lie aux factions armées.*

*La méthode, le ciblage et la violence de ces attaques laissent penser que leur principal objectif est de terroriser les populations et de les forcer à quitter leurs*

terres. Outre les civils tués et blessés, de jeunes garçons ont délibérément été mis à mort lors des attaques de Djebel Moon, en octobre (voir plus bas). Face aux vols de bétail, aux incendies des réserves de grains, des récoltes et des maisons, les habitants ont seulement pu fuir sans espoir de retour.

Ces attaques sont en majorité le fait des Janjawids. Cependant, des soldats du gouvernement et des combattants appartenant à des factions ayant signé l'Accord de paix sur le Darfour (faction Minni Minawi de l'ALS, notamment) y ont également participé. Selon les victimes, des militaires et des officiers de l'armée faisaient partie des attaquants. Ces opérations étaient généralement lancées depuis des bases connues appartenant au gouvernement ou au Janjawids, non loin des villages ciblés.

Dans certains endroits, les groupes armés d'opposition auraient affronté les Janjawids après avoir eu connaissance des attaques sur les villages. De ce fait, et bien que les civils restaient les cibles principales, certaines des personnes tuées appartenaient également aux groupes armés. Il pouvait aussi s'agir de victimes civiles indirectes prises dans des tirs croisés.

La présence de camps de l'opposition armée à proximité des civils constitue à elle seule un danger pour la population. Cependant, le droit international est clair à ce sujet. Les civils ne doivent pas être attaqués. Même s'il existe des liens entre des civils et des membres des groupes rebelles, et même si ces groupes retirent un soutien matériel (nourriture, par exemple) de la population locale, le droit international humanitaire prévoit la protection de toutes les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités. Les attaques contre les civils sont des crimes de guerre.

Les attaques délibérées contre les villages s'inscrivent dans une politique gouvernementale consistant à déplacer les communautés qui pourraient soutenir les groupes armés, et à rendre plus difficile la subsistance de ces derniers. D'un point de vue militaire et matériel, il est également plus économique de faire

appel aux Janjawids pour atteindre ces objectifs.

## **Le Darfour occidental**

Ces attaques récentes des Janjawids sont semblables, sous une forme aggravée, à des attaques antérieures menées en continu. Le raid effectué dans la région de Djebel Moon était l'un des plus terribles et, sur bien des points, l'un des plus caractéristiques.

□ Djebel Moon est une zone montagneuse où se trouvent des bases de l'ALS et du Mouvement pour la justice et l'égalité. Or, ce sont les villages, et non ces bases, qui ont été visés. Huit villages, ainsi que le camp pour personnes déplacées de Hijillija, ont été frappés. À l'aube du 29 octobre 2006, les Janjawids, souvent vêtus d'uniformes neufs et dotés d'armes récentes, ont attaqué le premier village, Ghibeish.

La majorité des civils tués au cours de cette journée (plus de 50 personnes) se trouvaient à Ghibeish. Ils ont été pris par surprise, alors qu'ils dormaient. Dans tous les villages, les Janjawids à cheval auraient tiré au hasard sur les résidents, tandis que ceux à dos de chameau rassemblaient le bétail.

Environ 26 des habitants tués étaient des enfants. Vingt-et-un d'entre eux avaient moins de dix ans. Des jeunes garçons ont également été pris pour cibles. Selon des témoignages recueillis par les Nations unies, un groupe de trois enfants a essayé de s'enfuir mais a été rattrapé. L'un d'eux, un garçon de cinq ans, est tombé et a été abattu. À un autre enfant qui suppliait qu'on l'épargne, on a répondu : « Si je te laisse partir, tu vas grandir. Je ne vais pas te laisser partir. » Ce garçon a également été tué. Un enfant de quatre ans a été arraché des bras de sa mère et abattu sous les yeux de celle-ci.

Après avoir tué les villageois, ou les avoir contraints à prendre la fuite, les Janjawids pillaient les biens et incendiaient le reste des récoltes. Les habitants perdaient ainsi toutes leurs réserves de nourriture. Les miliciens auraient également endommagé les dispositifs d'alimentation en eau. Certains villageois ont fui à Sileah, où se trouvait un ancien centre d'assistance humanitaire désormais déserté par la

plupart des agences en raison de l'insécurité. D'autres ont traversé la frontière pour se réfugier au Tchad.

□ Deux semaines plus tard, les 11 et 12 novembre 2006, les forces armées gouvernementales et des Janjawids à cheval ont attaqué le village et le camp pour personnes déplacées de Sirba. Au moins 11 civils, dont une femme et un écolier, ont été tués. Huit autres personnes ont été blessées. Certaines ont été transportées à l'hôpital d'El Geneina. Lors de cette attaque, de nombreuses maisons ont été incendiées, de même que les champs et les réserves de grains. Le bétail et d'autres biens ont été pillés. Au camp pour personnes déplacées, des dizaines d'abris ont été complètement détruits par le feu. D'autres villages désertés situés aux alentours de Sileah ont également été brûlés.

Le gouvernement a déclaré qu'une patrouille de l'armée était tombée dans une embuscade et que deux soldats avaient été tués. Les agresseurs auraient ensuite pris la fuite pour aller à Sirba. Selon d'autres sources, l'attaque de Sirba n'était pas une réponse à une embuscade. Les soldats en question auraient été tués ultérieurement.

### **Le Darfour septentrional**

□ Les Janjawids ont lancé plusieurs attaques depuis leurs bases de Sayah et Kuma. Le 8 novembre 2006, ils ont attaqué Abu Jira, à 25 km au nord de Mellit, et tué cinq personnes. Le vendredi 10 novembre, les mêmes Janjawids ont attaqué Madu, à 80 km au nord de Mellit, et soumis le marché à un tir d'artillerie lourde, apparemment des canons de 125 mm, avant de piller les lieux. Dans le village voisin de Hilla Ali Azrak, quatre personnes ont été tuées. Selon les sources, il s'agissait d'enfants.

□ Les Janjawids ont participé à l'offensive des forces armées contre Bir Maza, dans le nord du Darfour. En chemin, ils ont attaqué d'autres villages des environs, notamment Tangurara, Yaqubtor, Kereikil et Kwakwa. Ils ont tué un nombre non précisé de civils, enlevé des gens et volé du bétail.

Le 15 novembre, les Janjawids ont enlevé six hommes, des propriétaires de bétail et

des bergers, dans un ferrick (camp pastoral) du village de Qadir. Les hommes enlevés par les Janjawids font office de serviteurs qui s'occupent du bétail volé. Ils sont fréquemment maltraités ou torturés, puis tués ou relâchés.

Le 20 novembre, les Janjawids, soutenus par les forces armées soudanaises, ont attaqué Al Jineik, à environ 15 km au nord de Bir Maza. Ils ont tué une vingtaine de civils et volé un grand nombre de bêtes.

## **AGISSEZ !**

Les civils du Darfour ont besoin d'une protection réelle **MAINTENANT**. La population civile, l'Union africaine et les groupes d'opposition armée du Darfour, ainsi que la quasi-totalité des partis politiques soudanais, demandent le transfert des opérations de maintien de la paix aux Nations unies, un appel auquel le président du Soudan, Omar Hassan Ahmad el Béchir, continue de s'opposer.

**Joignez votre voix à l'appel d'Amnesty International destiné au gouvernement soudanais, aux Janjawids et aux groupes armés d'opposition. Ceux-ci doivent :**

► **mettre fin immédiatement à toutes les attaques contre des civils et respecter en toutes circonstances le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits humains ;**

► **fournir une protection adéquate à toutes les personnes déplacées sur le territoire soudanais, sans discrimination, et en se conformant aux normes internationales ;**

► **s'engager à soutenir le déploiement d'une force de maintien de la paix dotée d'un mandat solide de protection des civils ; les Nations unies sont les plus à même de fournir une telle force ;**

► **collaborer à l'enquête menée par la Cour pénale internationale au Darfour, afin de faire en sorte que les personnes soupçonnées d'implication dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité soient traduites en justice.**

**Merci d'envoyer vos appels aux adresses suivantes :**

Omar Hassan Ahmad al-Bashir  
President and Commander-in-Chief of the  
Armed Forces  
President's Palace, PO Box 281  
Khartoum, Soudan  
Fax : + 249 183 776603 / 777583  
Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Président,

**Envoyez également vos appels au ministre des Affaires étrangères de votre pays, qui doit faire pression sur le gouvernement soudanais en vue de :**

► **faire cesser immédiatement les attaques contre les civils ;**

► **faire en sorte qu'une force de maintien de la paix dotée d'un mandat de protection solide puisse opérer sans entrave au Darfour ; les Nations unies sont les mieux équipées pour s'engager à long terme avec un mandat, des ressources, un support logistique et des effectifs permettant de protéger la population, mais aussi, par la suite, d'aider et de protéger les personnes déplacées et les réfugiés qui souhaiteront retourner chez eux.**

D'autres informations sur la situation au Darfour en matière de droits humains sont disponibles sur le site

<http://www.amnesty.org/sudan>

Amnesty International, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, ROYAUME-UNI.

Index AI : AFR 54/078/2006, 24 novembre 2006, DOCUMENT PUBLIC

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - 2006.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*